
DESTINATAIRES :	Personnel de la catégorie 3 : Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration
EXPÉDITRICE :	Mélanie Ridley, Chef intérimaire du service de la planification de la main-d'œuvre et de la dotation interne
DATE :	Le 2 novembre 2021
OBJET :	Délai de reprise d'un test pour le personnel de la catégorie 3

Bonjour,

Veuillez prendre note qu'à compter du 25 novembre 2021, le service de la dotation interne réduit le délai pour la reprise des tests pour le personnel de la catégorie 3.

En fait, dès le prochain affichage, le délai pour reprendre un test passera de six (6) mois à trois (3) mois pour tout test dont la note de passage n'est pas atteinte. Dans le même ordre d'idée, ce nouveau délai s'applique aussi pour l'obtention de tout remplacement.

De plus, il demeure de votre responsabilité de faire les tests de classification (français, Word et Excel) et de les réussir **avant** la fin d'un affichage. Lors de l'octroi des postes, vous devez répondre aux exigences en lien avec ces tests de classification.

Pour ceux et celles qui ont déjà réussis les tests de classification antérieurement, vous n'avez pas à refaire les tests, le niveau que vous avez obtenu dans le passé est maintenu.

MR